

Demande de duplicata de livret de famille

Publié sur le site Ville de Mons-en-Barœul (https://www.monsenbaroeul.fr)

Qui est concerné : L'époux ou le parent dépourvu du livret suite à un divorce ou une séparation, ou dont le livret de famille a été volé ou perdu.

La démarche : un formulaire est à remplir auprès de la mairie de votre domicile. Vous devrez connaître les dates et lieux des évènements concernés (naissance des époux, parents et enfant, mariage des parents).

Accéder au formulaire en ligne [1]

S'inscrire Leave this field blank

URL de la source (modifié le 26/08/2025 - 15:08): https://www.monsenbaroeul.fr/vivre-monsenbaroeul/services-e-services/service-accueil-monsois-interservices/demande-de-duplicata

Liens

[1] https://www.espace-citoyens.net/monsenbaroeul/espace-citoyens/Demande/NouvelleDemande/ETATCIVIL/ETAT_LF

Newsletter Page 1 sur 1